



PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Séance d'installation du conseil communautaire Election des vice-présidents et des autres membres du bureau de la Communauté de Communes Celavu Prunelli

Séance du 11 Avril 2026 – 14h00 à Bastelicaccia
Salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
Celavu Prunelli

L'an deux mille vingt-six, le 11 Avril 2026, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli régulièrement convoqué le 03 Avril 2026 par Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, président sortant, en application des articles L. 2121-10 et L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code, s'est réuni en séance publique d'installation au siège de la Communauté de Communes Celavu Prunelli.

Etaient présents : Jules Pierre BARTOLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Jean-Pierre CAUX, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Marie-Pierre COLOMBANI, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Paul MAZZACAMI, Marie-France ORSONI, Jean PITTILONI, Julie POGGI, Paul POGGI, Pierre POLI, Dominique VINCENTI.

Absent représenté : Valérie CALLEBAUT (par Jules Pierre BARTOLI)

Secrétaire de séance élue : Julie POGGI

1. Rappel du contexte

Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, président nouvellement élu, rappelle que le conseil communautaire doit désormais procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Il rappelle que le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit :

- 6 vice-présidents
- 4 autres membres.

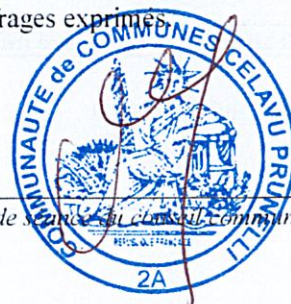
2. Rappel des règles applicables

Le président rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

3. Election du 1^{er} membre du bureau : 1^{er} vice-président



Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	22
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue requise	12

Résultats :

- **Monsieur Pierre POLI: 23 voix**

Élection acquise au premier tour

Monsieur Pierre POLI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 1er vice-président de la communauté de communes Celavu Prunelli

4. Election du 2e membre du bureau ; 2ème vice-présidentPremier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	22
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue requise	12

Résultats :

- **Monsieur Pierre Francois BELLINI : 23 voix**

Élection acquise au premier tour

Monsieur Pierre François BELLINI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 2e vice-président de la communauté de communes Celavu Prunelli

5. Election du 3e membre du bureau ; 3ème vice-présidentPremier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	22
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue requise	12

Résultats :

- **Madame Marie France Orsoni : 23 voix**

Élection acquise au premier tour

Madame Marie France ORSONI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 3e vice-présidente de la Communauté de Communes Celavu Prunelli

6. Election du 4e membre du bureau : 4ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	22
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue requise	12

Résultats :

- **Madame Marie Pierre COLOMBANI : 23 voix**

Élection acquise au premier tour

Madame Marie Pierre COLOMBANI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 4e vice-présidente de la Communauté de Communes Celavu Prunelli

7. Election du 5e membre du bureau : 5ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	22
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue requise	12

Résultats :

- **Monsieur Jean PITTILONI : 23 voix**

Élection acquise au premier tour

Monsieur Jean PITTILONI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 5e vice-président de la Communauté de Communes Celavu Prunelli

8. Election du 6^e membre du bureau : 6ème vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	22
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue requise	12

Résultats :

- **Monsieur Achille MARTINETTI : 22 voix**

Élection acquise au premier tour

Monsieur Achille MARTINETTI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 6e vice-président de la Communauté de Communes Celavu Prunelli

9. Election du 7e membre du bureau : non vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	22
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue requise	12

Résultats :

- **Monsieur Jean Pierre CAUX : 23 voix**

Option A — Élection acquise au premier tour

Monsieur Jean Pierre CAUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 7^e membre du bureau de la communauté de communes Celavu Prunelli

10. Election du 8e membre du bureau ; non vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	22
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue requise	12

Résultats :

- **Monsieur Dominique VINCENTI : 23 voix**

Option A — Élection acquise au premier tour

Monsieur Dominique VINCENTI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 8^e membre du bureau de la communauté de communes Celavu Prunelli

11. Election du 9eme membre du bureau ; non vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	22
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue requise	12

Résultats :

- **Monsieur François CHIARASINI : 23 voix**

Option A — Élection acquise au premier tour

Monsieur François CHIARASINI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 9^e membre du bureau de la communauté de communes Celavu Prunelli

12. Election du 10eme membre du bureau : non vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin au président, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	22
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue requise	12

Résultats :

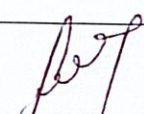
- **Monsieur Félix BRUSCHI : 23 voix**

Option A — Élection acquise au premier tour

Monsieur Félix BRUSCHI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 10^e membre du bureau de la communauté de communes Celavu Prunelli

13. Clôture du procès-verbal des opérations électorales

Le présent procès-verbal des opérations électorales, dressé et clos le 16h30 à heures, est signé par :

Qualité	Nom	Signature
Président de séance	Noël Dominique LIVRELLI	
Secrétaire de séance	Julie POGGI	

